

## [Texte]

The Committee believes that, as an officer of Parliament, the Auditor General should have the right to recruit the professional and senior staff he needs, in the same independent manner as do other officers of Parliament and that the Auditor General's establishment be set in the same manner as government departments.

In my 1968 Report (tabled in the House on March 26, 1969) I referred again to the unsatisfactory situation being caused by lack of staff, pointing out once more that the failure of the Executive to heed the recommendations of the Public Accounts Committee was severely handicapping the Office in trying to meet the standards set by the Committee in its recommendations to the House.

I pointed out that one of the proposals made by the Committee for a solution of this problem was that the Office should have its own separate act of Parliament. The Committee had asked me in 1966 to consult with my legal advisers and co-operate with them in preparing a draft of such an act for submission to the Committee and the government. I advised the House that I had complied with this request and submitted a draft to the Chairman of the Committee and the Minister of Finance on February 20, 1967. At that time the staff establishment approved for the Office stood at 236 with 219 employees on strength so we were short 17.

On October 30, 1968 I wrote to our present Chairman, Mr. Hales, and to Mr. Tom Lefebvre to congratulate them on their election to the offices of Chairman and Vice-Chairman of this Committee. They had asked my views respecting the agenda which should be followed because at that time the Committee faced an exceedingly heavy backlog in Reports to be examined. In this letter I stated, among other things, that we were going through some difficult days in the Audit Office, not only because of the heavy workload which now included the United Nations audit, but because we were in the midst of preparing my 1968 Report to the House, a task, I pointed out, that would occupy us full time until at least the middle of January. I pointed out that we continued to be very short staffed and seriously so at the senior level because three of my Directors, at that time, were shortly going on retirement. I have Mr. Hales' permission to quote a paragraph from this letter:

Nowhere is this clearer or more evident than in the increasing number of problems I am having to encounter in obtaining my staff and administrative needs. The situation in this respect has deteriorated. No delegation of authority worth mentioning has been extended to me. Instead more costly red-tape is steadily being introduced in several areas where it never existed before. As a consequence we continue to be severely handicapped in our efforts to meet the standards set by the Public Accounts Committee and handicapped in the discharge of my statutory responsibilities to the House. As and when the matter comes before the Committee, I should like to review this with the members . . .

My 1969 report to the House, Volume I (tabled on March 24, 1970) described how serious this deterioration had become. My estimated staff requirements for the year 1969-70 had totalled 250 employees for which Parliament had approved funds on June 27, 1969. On August 8, 1969 the Treasury Board had advised me that by Cabinet decision the maximum allowable strength of my office at March 31, 1970 was to be reduced. On September 26, 1969 I

## [Interprétation]

Le comité estime que, en tant que fonctionnaire du Parlement, l'Auditeur général doit avoir le droit de recruter du personnel au niveau professionnel et supérieur suivant ses besoins, avec la même liberté que d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement et que l'effectif du bureau de l'Auditeur général doit être établi de la même façon que dans les autres ministères du gouvernement.

Dans mon rapport de 1968 (déposé à la Chambre le 28 mars 1969), j'ai encore signalé la situation pénible causée par le manque de personnel, soulignant encore une fois que le refus de l'exécutif de donner suite aux recommandations du comité des Comptes publics nuisait gravement au travail du bureau qui s'efforçait de respecter les normes établies par le comité dans ses recommandations faites à la Chambre.

Je faisais remarquer qu'une des propositions faite par le comité en vue de résoudre le problème était que le bureau soit régi par une loi particulière. Le comité m'a demandé en 1966 de m'adresser à mes conseillers juridiques et de travailler avec eux à la préparation d'un projet de loi de cette nature qui serait soumis au comité puis au gouvernement. J'ai informé la Chambre que je m'étais rendu à cette demande et j'ai soumis le projet au président du comité et au ministre des Finances le 20 février 1967. A cette époque, l'effectif approuvé pour le bureau s'élevait à 236 et nous disposions en fait de 219 employés; il nous en manquait donc 17.

Le 30 octobre 1968, j'ai écrit à notre président actuel, M. Hales et à M. Tom Lefebvre afin de les féliciter pour leur élection aux postes de président et vice-président de ce comité. Ils avaient sollicité mon opinion concernant l'ordre du jour à suivre car, à ce moment-là, le comité avait de nombreux anciens rapports à examiner. Dans cette lettre, j'ai déclaré, entre autre chose, que nous traversions des jours difficiles au bureau de l'Auditeur, non seulement à cause du fardeau du travail qui comprenait maintenant la vérification pour les Nations Unies, mais parce que nous étions en train de préparer le rapport de 1968 à présenter à la Chambre. Ce travail devait absorber tout notre temps jusqu'à la mi-janvier au moins. J'insistais encore pour dire qu'il nous manquait du personnel et des cadres; trois de mes directeurs, se préparaient alors à la retraite. M. Hales m'a permis de citer un paragraphe de cette lettre:

Nulle part ceci n'apparaît plus clair ou plus évident que dans la difficulté que j'ai à obtenir du personnel pour répondre aux besoins administratifs. La situation s'est aggravée. On ne m'a accordé aucune délégation de pouvoirs réelle. Au contraire, une bureaucratie coûteuse étend ses ramifications là où elle n'avait jamais encore pénétré. Nous sommes donc toujours sérieusement entravés dans nos efforts en vue de respecter les normes fixées par le comité des Comptes publics et ralentis dans l'accomplissement des fonctions dont je suis responsable auprès de la Chambre. J'aimerais revoir la situation avec les membres du comité quand elle leur sera exposée . . .

Mon rapport de 1969 à la Chambre, volume 1 (déposé le 24 mars 1970) décrit jusqu'à quel point la situation se détériore. Mon effectif prévu pour l'année 1969-1970 s'élevait à 250 employés dont les rémunérations avaient été approuvées par le Parlement le 27 juin 1969. Le 8 août 1969, le Conseil du Trésor m'annonçait que par une décision du Cabinet l'effectif maximum alloué à mon bureau le 31 mars 1970 devait être réduit. Le 26 septembre 1969, je demandais que l'on reporte mon effectif à 250 et je présen-